

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 52

présenté par

M. Juvin, M. Meyer Habib, M. Brigand, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Le Fur, M. Seitlinger,
M. Breton, Mme Anthoine, M. Boucard, M. Ray, Mme D'Intorni et M. Portier

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À l'alinéa 40, substituer au nombre :

« 10 »

le chiffre :

« 8 ».

II. – En conséquence, après l'alinéa 41, insérer les deux alinéas suivants :

« Intelligence artificielle de défense : 4 milliards d'euros de besoins programmés sur la période

« Un budget spécifique sera dédié au déploiement de l'intelligence artificielle de défense et à son évolutivité. L'IA est une nécessité pour maintenir la supériorité opérationnelle de nos armées, répondre rapidement aux nouvelles menaces, garantir l'autonomie stratégique de la France et renforcer la compétitivité à l'export de la BITD. C'est une technologie mature qui doit être portée par les programmes afin de permettre d'une part la mise à jour des équipements actuels et leur évolutivité, et de préparer d'autre part notre outil militaire aux conflits futurs. La cohérence d'ensemble des programmes de défense devra être assurée dans le cadre du fonctionnement collaboratif des équipements, et ce sur toute la durée de vie des programmes. Enfin, ce budget permettra le développement de démonstrateurs ambitieux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d'introduire dans le rapport annexé visé à l'article 2 de la Loi de Programmation Militaire (LPM), un alinéa consacré à l'Intelligence Artificielle (IA) de la défense et permettant de lui allouer 4 milliards d'euros de budget dédié sur la période 2024-2030. Sur ces 4 milliards, 2 milliards proviendraient des crédits innovation et 2 milliards des programmes à effet majeur.

Il est important de souligner qu'avec moins de 1% du budget de la LPM dédié à l'IA, la France peut se doter de cette capacité essentielle, s'assurer par ailleurs de la cohérence des lourds investissements identifiés dans tous les autres domaines programmatiques, et garantir leur évolutivité sur toute la période et la durée de vie des matériels.

Une LPM qui identifie les efforts prioritaires pour les armées du futur et qui vise à projeter nos armées jusqu'en 2030 ne peut ainsi faire l'économie d'une technologie critique, mature, déployable et déjà déployée sur certains théâtres d'opération et auquel nos concurrents consacrent déjà des dizaines de milliards d'euros. L'IA est en effet une nécessité stratégique à la fois pour garantir dès aujourd'hui la supériorité opérationnelle des armes de la France mais également pour notre futur.

L'IA, c'est une mise à jour quasi instantanée des capacités de notre armée, grâce à une couche logicielle facile à mettre en place même sur des matériels de conception ancienne. En effet, l'IA de défense n'est pas juste une capacité opérationnelle de plus, c'est une évolution qui affecte d'ores et déjà l'ensemble des champs et des milieux, et qui a dès à présent la capacité de rendre obsolètes ou dominants les matériels et systèmes qu'elle équipe. La France pourrait démultiplier très vite la puissance de ses matériels actuels (chars, navires, avions, soldats) et acquérir un avantage asymétrique en cohérence avec ses capacités de commandement et de conduite uniques en Europe.

L'IA permet en outre d'intégrer des capacités de générations différentes ou développées de façon souveraine par des nations distinctes, en garantissant ainsi leur interopérabilité. Cette augmentation par l'IA est particulièrement adaptée à une LPM contrainte qui vise à réconcilier masse et technologie, et à assurer la cohérence des matériels afin d'éviter une armée à deux vitesses, de surcroit quand elle prévoit d'allonger la durée de remplacement de certains matériels, ce qui est le cas par exemple de Scorpion qui passe de 200 véhicules Jaguar au lieu des 300 initialement prévus, 1354 Griffons au lieu de 1827 et 1405 Serval au lieu des 2038 prévus.

Elle est par ailleurs indispensable à la conception même des armes les plus avancées de demain : dissuasion, SCAF, remote carriers, combat collaboratif, munitions téléopérées, véhicules autonomes, lutte anti-drones, robots du champ de bataille, traitement embarqué des données multispectrales de reconnaissance, etc.

La LPM ne peut donc se passer d'un budget dédié à l'IA afin de garantir la supériorité opérationnelle des armes françaises actuelles et futures, et garantir l'autonomie stratégique de la France.